

**MAIRIE
DE
PUYGIRO**

(Drôme)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Nombre de membres afférents au conseil municipal	11	Date de la convocation	02 avril 2019
Nombre de membre en exercice	10	Date d'affichage	05 avril 2019
Nombre de membres présents	06		

L'an deux mil dix neuf et le onze avril à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHARPENET Loïc, Maire.

Présents : CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, THIBAUD Daniel, THIVOLLE Michel, BOURDOIS Flavien.

Absentes représentées : DUMONT Pascale (pouvoir à CAMPELLO Régina), ARSAC Véronique (pouvoir à CROZIER Lionel).

Absents excusés : MALECOT Olivier, LOOPUYT Christine.

M. THIVOLLE Michel a été nommé secrétaire.

Objet : Taux d'imposition 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121.29, L 2311 et suivants et L 2312.1 et suivants, L 2331.3

Vu la loi n° 80.10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies

Vu les lois de finances actuelles

Vu l'état n° 1259 MI portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment : les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980, les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales d'un montant de 130 128 €

Considérant le transfert de la Taxe Professionnelle à la SESAME au 1^{er} janvier 2005

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **fixe les taux d'imposition pour l'année 2019** comme suit (sans changement par rapport à ceux de 2018):

Catégorie	Taux 2018 en %	Taux 2019 en %	Base	Produit en €
Taxe d'habitation	10.78	10.78	639 500	68 938
Taxe foncière bâtie	11.09	11.09	431 500	47853
Taxe foncière non bâtie	55.11	55.11	24 200	13 337
Total				130 128

Pour extrait certifié conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Loïc CHARPENET
Signé électriquement
